

COMMUNE DE JUVIGNY-LES-VALLÉES
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 20 juillet 2017 à 20 H 30

L'an deux mil dix-sept, le vingt juillet à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en salle des fêtes de Juvigny le Tertre à Juvigny-les-Vallées, sous la présidence de Xavier TASSEL, Maire en exercice.

Etaients présents :

Xavier TASSEL, Maire ;

Jean-Yves HAMEL, Alain ROUSSEL, Daniel GANNÉ, Monique CHERBONEL, Jean-Claude CASSIN, Jacqueline LAIR, Claudine CHAPELIER, Marie-Hélène FILLATRE, Nathalie ROCHEFORT, Michel GARNIER, Alain LEVALLOIS, Véronique PAIMBLANC, Francis VÉRON, Denis POUPION, Jean-Yves BOURGINE, André CHAPDELAINÉ, Christian SCHNEIDER, Bernard LE BLANC, Gérard LAINÉ, Jean-Louis GANNÉ, Adjoint ;
Bruno DESGUÉ, Olivier COSTARD, Damien VANNIER, Guillaume GANNÉ, Michel MACÉ, Christian MALLE, Réjane ALEXANDRE, Bernard JÉHAN, Christine SANSON, Nicole LEGEARD, Jacqueline RENARD RICHARD, Rolande PRINGAULT, Claude GANNÉ, Éric BOUTIN, Michel PICHON, Bernard ALMIN, Auguste LEFRAS, Edith LE BRUN, Conseillers Municipaux
formant la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice.

Excusés : Christophe SOUL, Rémi LEMOINE, Georges LEMARTINEL, Brigitte BEUREL, Corinne LAINÉ, Michel BIHOUR, Didier CHESNEL, Hubert JUHEL, Anthony LAIZÉ, Jean-Pierre ANFRAY.

Absents : Éric LAIR, Alain BERTHELOT, Daniel PACILLY, Nicole BADIÉ, Christophe FORTIN, Thierry DECHANCÉ, Didier ANFRAY, Marie-Claire ANFRAY, Nicolas PERRIER, Serge MARTINE, Loïc TOULLIER, Patricia HESLOUIS, Philippe LANGLOIS, Dominique REDINGER, Guy DEROLEZ, Mélanie PONTAIS, Jhonny PIERRE, Maxime POISNEL, Nadège TISON, Stéphanie GÉRARD, Karien JOURDAN, Guy BLANCHÈRE.

Procuration : Georges LEMARTINEL a donné pouvoir à Gérard LAINÉ.

Secrétaire de séance : Marie-Hélène FILLATRE

Nombre de Membres en exercice : 71

Convocation adressée le 11 juillet 2017
et affichée le 11 juillet 2017

Présents : 39 Votants : 40

Il est procédé à l'appel nominal des membres présents, le quorum étant atteint le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L 2221-15 du CGCT, il est ensuite procédé à la désignation du secrétaire de séance. La proposition est adoptée, il s'agit de Marie-Hélène FILLATRE.

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Monsieur le Maire soumet au vote le projet de procès-verbal de la séance du 7 juin 2017, qui a été transmis aux conseillers. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

DELIBERATIONS

17.07.137 Modification de la régie de recettes – gîte d'étape et de groupe

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération n°17.01.020 en date du 4 janvier 2017, portant création de la régie de recettes – gîte d'étape et de groupe ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 18 mai 2017 ;

Vu la délibération n°17.06.118 en date du 7 juin 2017, portant modification (relative à la taxe de séjour et à la taxe additionnelle) de la régie de recettes – gîte d'étape et de groupe ;

Considérant les observations formulées par les services de la Trésorerie suite à un contrôle de la régie ;

Décide :

Article 1 : L'article 9 de la délibération n°17.01.020 est modifié de la façon suivante :

« Le régisseur est assujéti à un cautionnement dont le montant est fixé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur. »

Article 2 : L'article 10 de la délibération n°17.01.020 est modifié de la façon suivante :

« Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur. »

Article 3 : Les autres articles de la délibération n°17.01.020 portant création de la régie de recettes demeurent inchangés.

Article 4 : Le Maire de Juvigny les Vallées et le Comptable assignataire de la Trésorerie de Mortain sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

17.07.138 Travaux de réhabilitation de locaux communaux à Chérencé le Roussel

Choix des entreprises

Ainsi que vous le savez, une consultation en procédure adaptée a été lancée afin de procéder aux travaux de réhabilitation de locaux communaux à Chérencé le Roussel pour créer une salle de convivialité et une mairie qui répondent aux normes d'accessibilité.

Il s'agit d'un marché fractionné en 2 tranches fermes :

Tranche A : Aménagement de la Mairie

Tranche B : Aménagement de la Salle de convivialité

L'ensemble des travaux de chaque tranche est divisé en 8 lots :

- Lot 01 : Gros œuvre - Maçonnerie
- Lot 02 : Couverture - Zinguerie
- Lot 03 : Ossature bois - Bardage
- Lot 04 : Menuiseries extérieures
- Lot 05 : Menuiseries intérieures - Isolation - Plâtrerie sèche - Plafonds
- Lot 06 : Carrelage - Faïence
- Lot 07 : Plomberie - Sanitaires - Électricité - Chauffage - Ventilation
- Lot 08 : Peintures

Huit offres ont été reçues et lors de l'ouverture des plis elles ont été déclarées conformes.

Cependant aucune offre n'a été reçue pour le lot n°5 et le lot n°6 et une nouvelle consultation a été lancée pour ces deux lots infructueux.

Conformément au règlement de consultation, les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

- le prix des prestations : 60 %
- la valeur technique : 30 %
- les délais 10 %

Aux termes du rapport d'analyse des offres remis par le Cabinet FL PLAN PRESTATION, il convient de se prononcer sur le choix des entreprises pour la réalisation de ces travaux.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

(Christian Malle ne prend pas part au vote)

- la réalisation des travaux de réhabilitation de locaux communaux à Chérencé le Roussel pour créer une salle de convivialité et une mairie, sur la base de la consultation qui a été menée ;
- de retenir les offres les mieux-disant suivantes :

Lot n°	Entreprise		Montant HT	Montant TTC
N°1	SARL POLFLIET Chemin du Plat Bois 50520 Juvigny-les-Vallées	Tranche A	17 922,36 €	21 506,83 €
		Tranche B	17 801,86 €	21 362,23 €
N°2	GOUDAL Couverture Chemin du Plat Bois 50520 Juvigny-les-Vallées	Tranche A	4 638,45 €	5 566,14 €
		Tranche B	4 367,03 €	5 240,44 €
N°3	LEBOUCHER SAS Chemin de la Libération 50520 Juvigny-les-Vallées	Tranche A	6 502,80 €	7 803,36 €
		Tranche B	6 502,80 €	7 803,36 €
N°4	LEBOUCHER SAS Chemin de la Libération 50520 Juvigny-les-Vallées	Tranche A	16 804,40 €	20 165,28 €
		Tranche B	16 804,40 €	20 165,28 €
N°7	LEHERICEY SARL ZA de la Ménardière 50370 Brécey	Tranche A	8 370,32 €	10 644,38 €
		Tranche B	8 481,04 €	10 177,25 €
N°8	NUANCE PEINTURE 2 le Boulay 50210 Saint Denis le Vêtu	Tranche A	3 598,00 €	4 317,60 €
		Tranche B	3 598,00 €	4 317,60 €

Soit pour la Tranche A : Aménagement de la Mairie, un total qui s'élève à 58 336,33 € HT, et 70 003,60 € TTC.
Soit pour la Tranche B : Aménagement de la Salle de convivialité, un total qui s'élève à 57 555,13 € HT, et 69 066,16 € TTC.

- d'habiliter le Maire ou son Représentant à signer les notifications de rejet des offres non retenues ;
- d'habiliter le Maire ou son Représentant à signer les marchés et tous les documents correspondants à cette consultation et à prendre toutes mesures qui s'avèreraient utiles à l'exécution de la présente décision ;
- d'habiliter le Maire à procéder au règlement des dépenses correspondantes (OPE 202).

Le choix des entreprises pour le lot n°5 et le lot n°6 interviendra lors d'une prochaine séance, dans la mesure où une nouvelle consultation a été lancée pour ces deux lots infructueux.

17.07.139 Travaux de réhabilitation de locaux communaux à Chérencé le Roussel

Choix du Coordonnateur SPS

Dans le cadre des travaux de réhabilitation de locaux communaux à Chérencé le Roussel, plusieurs entreprises vont être amenées à travailler simultanément sur le chantier et il convient de faire appel à un coordonnateur de sécurité et de protection de la santé des travailleurs. Une consultation a été menée.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à la majorité :

(contre : 1 – abstention : 0 – pour : 39)

- de retenir la proposition de Monsieur Emmanuel BAGOT – Coordonnateur SPS de niveau 1 ;
- d'habiliter le Maire ou son Représentant à signer le contrat de mission correspondant sur la base d'une estimation de 2 596,00 € HT, soit 3 115,20 € TTC ;
- d'habiliter le Maire ou son Représentant à signer tous les documents nécessaires et à prendre toutes mesures qui s'avèreraient utiles à l'exécution de la présente décision ;
- d'habiliter le Maire à procéder au règlement des dépenses correspondantes (OPE 202).

17.07.140 Travaux de réhabilitation de locaux communaux à Chérencé le Roussel

Demande de subvention

Ainsi que vous le savez, une consultation en procédure adaptée a été lancée afin de procéder aux travaux de réhabilitation de locaux communaux à Chérencé le Roussel pour créer une salle de convivialité et une mairie qui répondent aux normes d'accessibilité.

Par ailleurs, ce projet a fait l'objet d'une inscription au Contrat de Territoire 3^{ème} Génération, pour la partie « salle de convivialité » et il convient que le dossier soit transmis rapidement dans la mesure où le contrat arrive à son terme.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

- de confirmer la réalisation des travaux de réhabilitation de locaux communaux à Chérencé le Roussel pour créer une salle de convivialité ;
- d'habiliter Monsieur le Maire ou son Représentant à solliciter une subvention au titre du Contrat de Territoire 3^{ème} Génération, auprès du Conseil Départemental ;
- d'habiliter Monsieur le Maire ou son Représentant à faire les démarches nécessaires et à signer les documents utiles à la présente décision.

17.07.141 Mise à disposition de service

Dans le cadre du partenariat entre certaines communes historiques de Juvigny-les-Vallées et la Communauté de Communes du Val de Sée des mises à disposition de personnel technique communautaire aux communes avaient été décidées.

Cependant, afin de tenir compte du nouveau contexte lié à la création de la commune nouvelle Juvigny-les-Vallées et à la création de la Communauté d'Agglomération Mont-Saint-Michel Normandie il est proposé de revoir ces dispositions.

En effet il est proposé de passer d'une mise à disposition d'agents à une mise à disposition de service entre le nouvel EPCI et la commune nouvelle.

Cette modification permet de lever la difficulté qui limitait l'intervention des agents sur une partie du territoire de la commune nouvelle et sur un nombre d'heures figé par agent.

Il est donc proposé de passer en mise à disposition de service technique entre la Communauté d'Agglomération Mont-Saint-Michel Normandie et Juvigny-les-Vallées. Les agents techniques pourront intervenir sur l'ensemble du territoire et la commune remboursera uniquement les heures réellement effectuées par les agents.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

- de solliciter une mise à disposition de service technique, à partir du 1^{er} janvier 2017, auprès de la Communauté d'Agglomération Mont-Saint-Michel Normandie ;
- d'habiliter Monsieur le Maire ou son Représentant à signer la convention correspondante ;
- d'habiliter Monsieur le Maire ou son Représentant à faire les démarches nécessaires et à signer les documents utiles à la présente décision.

17.07.142 Tarifs des cimetières

Dans le cadre de la création d'un espace cinéraire dans le cimetière de Le Mesnil Tôve il convient d'établir des tarifs. Par ailleurs compte tenu du principe d'égal accès au service public la commune nouvelle doit harmoniser ses tarifs. Il est donc proposé d'appliquer des tarifs identiques sur l'ensemble des cimetières de la commune nouvelle.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

- de valider les tarifs suivants pour l'ensemble des cimetières du territoire de Juvigny-les-Vallées :

CONCESSION	Montants
Concession cimetière - 2m ² - 50 ans	120 €
Concession pour enfant de moins de 2 ans et moins de 2m ²	35 €
Concession pour enfant de 2 à 10 ans et 2m ²	55 €
ESPACE CINERAIRE	Montants

Concession columbarium 50 ans - Totem	1 100 €
Concession columbarium 50 ans – Cave-urne	550 €
Concession columbarium 50 ans – Jardin du Souvenir	50 € Sans plaque
Concession columbarium 50 ans – Jardin du Souvenir	175 € Avec plaque fournie par la commune

- d'habiliter Monsieur le Maire ou son Représentant à faire les démarches nécessaires et à signer les documents utiles à la présente décision.

17.07.143 Projet de partenariat avec la SAFER Normandie

Les Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER), sociétés anonymes chargées d'assurer des missions de service public, ont pour objet de réaliser des opérations d'aménagement foncier ; de mise en valeur agricole, forestière et rurale ; de protection de l'environnement ; et de concourir au développement du territoire rural et périurbain en prenant en compte les besoins fonciers des agriculteurs et ceux des collectivités.

De plus les SAFER peuvent apporter leur concours technique aux collectivités et être chargées de mettre en œuvre et de suivre les politiques foncières en zone rurale et périurbaine, et disposent d'un droit de préemption pour ce faire.

Les missions qui peuvent être dévolues à la SAFER sur la base d'une convention sont les suivantes :

- la réalisation d'une analyse préalable à une mission foncière ;
- le recherche et la communication d'informations relatives au marché foncier, la mise sous veille foncière de terrains identifiés au préalable, la gestion du droit de préemption ;
- le recueil de promesses de vente (ou concours technique) pour le compte de la collectivité ;
- la constitution de réserves foncières qui peuvent servir de compensations foncières ;
- la gestion temporaire des biens mis en réserve foncière.

Par ailleurs, l'installation de différentes activités professionnelles sur le site de l'ancienne filature du Mesnil Tôve va nécessiter des aménagements qui vont impacter les terres agricoles jouxtant la parcelle vendue par le Département et la commune dispose d'une réserve foncière, à proximité, sur la commune déléguée de Chérencé le Roussel.

Ainsi et afin de faciliter la gestion de ce dossier, il est envisagé de conventionner avec la SAFER Normandie. Pour ce faire il conviendra de céder à la Safer la réserve foncière actuelle.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à la majorité :

(contre : 2 – abstention : 1 – pour : 37)

- de conventionner avec la SAFER pour les missions suivantes :
 - observatoire des mutations foncières (serveur Vigifoncier) pour le territoire des communes historiques de Le Mesnil Tôve, Chérencé le Roussel et Juvigny le Tertre (coût annuel 150 € HT par commune déléguée) ;
 - constitution de réserves foncières en zone agricole ou rurale (prix d'acquisition + rémunération Safer 8,5% HT + frais annuels de gestion 2% HT + éventuellement frais de stockage 5% HT l'an) ;
 - gestion du patrimoine foncier (rémunération Safer à hauteur de 15 % de la redevance facturée à l'exploitant).
- d'accepter les conditions financières prévues pour les différentes missions ;
- de charger le Maire ou son Représentant de poursuivre les démarches avec les services de la SAFER afin de finaliser la convention correspondante ;
- d'habiliter le Maire ou son Représentant à signer la convention définitive ;
- d'habiliter le Maire ou son Représentant à signer tous les documents nécessaires et à prendre toutes mesures qui s'avèreraient utiles à l'exécution de la présente décision ;

Travaux de renouvellement des canalisations d'alimentation en eau potable de Chérencé le Roussel

La première réunion de chantier a eu lieu lundi, en parallèle de celle concernant les travaux de création d'un assainissement collectif.

Une réunion publique est prévue le 7 septembre afin de présenter la globalité des travaux et les projets de convention d'intervention chez les particuliers pour les raccordements en partie privée.

Informations sur les actes accomplis en exécution de la délégation d'attributions du conseil municipal

Sans objet.

INFORMATIONS QUESTIONS DIVERSES

Informations - Questions diverses :

- La résidence Le Tertre (FAM) organise une porte ouverte le 8 septembre 2017 de 15 h à 19h00, et l'inauguration est prévue le 25 septembre 2017.
Un drone doit survoler Juvigny le Tertre mardi 25 juillet afin de prendre des photos aériennes, à la demande de l'APAEIA.
- L'opération « maintien des paysages bocagers de la Manche » est reconduite et il est possible de commander des arbres et arbustes jusqu'au 15 septembre 2017, auprès de la Chambre d'Agriculture de la Manche.
- La Préfecture a adressé un courrier informant de la posture Vigipirate – Eté 2017 : l'ensemble du territoire national est maintenu au niveau « sécurité renforcée-risque attentat ».
- Le tableau des électeurs sénatoriaux de la Manche établi par arrêté préfectoral comprend 1 583 électeurs.
- Par arrêté préfectoral, notre territoire est placé en état d'alerte pour les usages de l'eau.
- A partir du 1^{er} novembre 2017, il n'y aura plus d'accueil du public en Préfecture de la Manche : les demandes de carte grise et permis de conduire devront être faites uniquement par internet.
- Depuis le 17 juillet 2017, les démarches administratives dépendant de la Sous-Préfecture d'Avranches se font uniquement sur rendez-vous téléphonique.